

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 10 2018 - (octobre 2018) — 1 €

Assemblée générale de l'UD, 9 octobre 2018





L'éditorial de Catherine Ro- chard

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 & 3 L'éditorial de Catherine Ro- chard
- 4 Délibération de la CE de la cgt-FO
- 5 9 octobre : un avertissement au gouvernement
- 6 AG de l'UD du 9 octobre
- 7 Réforme des retraites : Le gouvernement dévoile ses plans et prolonge de trois mois les concertations
- 8 Budget 2019 : Jackpot : Les entreprises percevront deux fois le CICE
- 9 La loi PACTE
- 10 Mobilisation contre la fermeture d'un collège à Saumur
- 11 Communiqué du syndicat des terroitoriaux d'Angers
- 12 9 octobre : Images de la manifestation d'Angers et de l'AG de l'UD

« **Combattre pour préserver toutes nos conquêtes** »

En guise d'éditorial, Le Combat Social FO 49 reproduit l'allocution de Catherine Ro- chard à l'issue de la manifestation du 9 octobre :

Camarades,

Vous avez répondu nombreux à cette journée de grève et de manifestations, initiée par nos organisations FO – CGT – FSU – SOLIDAIRES – L'UNEF et l'UNL et les organisations de retraités.

Malgré la situation de crise jamais égalée dans la 5ème République dans un gouvernement, avec des démissions successives de ministres, des affaires sordides alors qu'il s'était empressé de faire voter une loi sur la moralisation de la vie

publique celui-ci persiste tel un rouleau compresseur, à détruire le modèle social que les organisations syndicales ont bâti dans le cadre du paritarisme avec les patrons.

Après les ordonnances sur le Code du travail, la loi avenir professionnel formation, nous sommes à la veille d'un séisme sur les Retraites.

Ce gouvernement, tout acquis à la cause des patrons, à qui il vient de faire 40 milliards de cadeaux, qui se décomposent en 20 milliards de C.I.C.E. et 20 milliards d'exonérations de cotisations, a décidé de nous enfermer dans une négociation sur l'Assurance chômage.

Et comme pour les retraites, il ne s'agit pas d'améliorer les droits, mais de récupérer l'argent des cotisations

sociales pour combler le soi-disant déficit public.

Ne nous leurrons pas, nos salaires ne vont pas augmenter parce que nos cotisations sociales vont diminuer! Ce sera la fin de la solidarité en tous les travailleurs, y compris ceux qui sont privés d'emplois, et ce sera le chacun pour soi, et nous irons nous prémunir contre la maladie, le chômage, auprès d'assureurs comme AXA qui sont prêts!

Alors, allons-nous laisser détruire tout le socle de la Protection sociale, à savoir la Sécurité sociale, l'Assurance chômage et les Caisses de retraite?

Pour FORCE OUVRIERE, c'est NON!

Comme nous n'accepterons pas cette logique de destruction des Services publics! car parallèlement

à toutes ces contraréformes, le gouvernement poursuit dans la logique de privatisation de pans entiers de la Fonction publique!

Et cela passe à la fois par la fermeture des Services publics : Trésoreries, Écoles, bureaux de Poste et par le recrutement de contractuels en lieu et place des fonctionnaires. C'est toujours la même logique : faire payer la dette de l'État aux classes moyennes, aux plus démunis!

C'est ce qu'incarne le « plan pauvreté » qui est déjà, par son appellation, une hérésie! le gouvernement remplace la cotisation synonyme de solidarité entre tous et qui ouvre des droits par une allocation minimale issue de l'impôt, mais qui sera versé à condition que le bénéficiaire apporte la preuve de sa volonté de sortir de ses difficultés.

La prochaine étape est fondamentale pour tous! il s'agit de la réforme des Retraites

basées sur la solidarité entre tous les salariés et qui permet à chacun, quelle que soit sa carrière, de bénéficier d'un revenu lui assurant un minimum. Avec cette logique-là, il faudrait en finir avec tous les régimes spéciaux, au régime général et au Code des pensions civiles et militaires, sous couvert d'universalité! et là encore, inutile de croire que ce pourrait être un nivellement par le haut!

Pour faire passer sa politique, le gouvernement tente, par tous les moyens, de transformer les organisations syndicales en des serviteurs aux ordres de Jupiter!

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est que nous n'acceptons pas d'être ses valets.

Les Salariés, les Chômeurs et les Retraités ont besoin d'organisations syndicales indépendantes pour continuer de combattre, pour résister, revendiquer et reconquérir leurs droits!

C'est ce qui s'exprime partout, dans les hôpitaux, à la SNCF, dans les EHPAD, dans la fonction publique! les salariés résistent, revendiquent le maintien de leur statut de leur convention collective, des augmentations de salaire, l'amélioration de leurs conditions de travail.

Alors, dès à présent, discutons partout dans nos entreprises, dans nos services, expliquons à tous, ce qu'est la solidarité, basée sur des cotisations sociales, et soyons prêts à poursuivre le combat pour préserver toutes nos conquêtes!

Aujourd'hui 9 octobre, nous prenons date et face à la volonté du gouvernement d'aller jusqu'au bout de la destruction de l'ensemble de nos droits et acquis, préparons partout l'indispensable rapport de force qui sera inéluctable! Et si le gouvernement persiste, nous n'aurons d'autre choix que d'aller à la confrontation.

DERNIÈRE MINUTE

Délibération de la Commission exécutive de notre Confédération Force Ouvrière

À la suite des événements graves qui ont conduit à la démission de Pascal Pavageau du poste de Secrétaire Général, la Commission exécutive de notre organisation s'est régulièrement réunie le 17 octobre.

Elle a adopté une délibération reproduite page suivante.

Comme on le lira, elle tord définitivement le cou aux allégations selon lesquelles les problèmes qui ont surgi dans la dernière période seraient l'expression d'une division profonde de notre organisation.

Les orientations de la confédération ne sont pas en cause. Elles ont été votées à une écrasante majorité lors de notre congrès, et réaffirmées à l'unanimité lors des différentes commissions exécutives depuis et lors du Comité Confédéral National des 26 et 27 septembre.

La CE, souveraine, a pris les dispositions nécessaires pour assurer la continuité de la confédération, a réaffirmé ses orientations et ses valeurs.

Plus que jamais, Résister, Revendiquer, Reconquérir!

Délibération de la Commission Exécutive de la Confédération Force Ouvrière du 17 octobre 2017

Les récentes déclarations de Monsieur Delevoye sur les retraites confirmant la préparation d'un régime universel par points, les annonces de Monsieur Pépy confirmant la volonté de destruction du statut des cheminots, prélude à destruction de tous les statuts, la précarisation accélérée dans toutes les entreprises, qui sont la marque de toute la politique du quinquennat et des gouvernements précédents sous l'égide de l'Union européenne, confirment si besoin était, la force et la justesse de l'orientation décidée au dernier congrès confédéral encore confirmée et précisée dans toutes les déclarations des commissions exécutives (21 juin, 6 septembre) et dans la résolution du CCN des 26 et 27 septembre dernier, toutes adoptées à l'unanimité.

La CE se félicite que ces décisions unanimes aient permis la journée du 9 octobre avec la participation de tous les militants FO sur des revendications nettes et précises. Elle entend poursuivre dans ce sens. Face aux défis posés par l'ensemble de ces mesures rétrogrades qui provoquent désarroi et refus dans toutes les couches de la société, en particulier parmi les salariés, pour poursuivre l'orientation votée par nos instances démocratiques et souveraines, notre confédération se doit d'être irréprochable, en ordre de marche et unie sur nos valeurs fondamentales pour aider tous à riposter et à se reconnaître dans nos valeurs. Cet enjeu qui dépasse même notre confédération nous oblige à préciser un certain nombre de questions pour préserver notre confédération, conforter nos adhérents et contrecarrer l'odieuse campagne dont nous sommes l'objet. Nous ne sommes pas dupes, d'où qu'elle vienne, avec des cris d'orfraie ou des larmes de crocodile, cette campagne vise à nous affaiblir en cherchant à nous ranger dans les « tous pourris ».

La CE déclare clairement et sans la moindre ambiguïté :

- Il ne s'agit pas de remettre en cause les orientations du congrès, de la CE et du CCN,
- La méthode des fichiers dénonçant le genre, l'appartenance politique, tout comme les jugements diffamatoires et les appréciations tendancieuses, est étrangère à Force Ouvrière. L'émotion légitime soulevée dans nos rangs, la stupéfaction et la colère en témoignent. Fichage d'autant plus inquiétant qu'il a ouvert la voie à cette campagne contre nous, jusqu'à permettre une intervention de la CNIL au siège de l'avenue du Maine. La CE décide la mise à l'écart des responsables de cette situation. Notre confédération est issue d'une scission

en réaction à la mainmise des staliniens sur la vieille CGT. La CE rappelle que dès son origine et dans toute sa tradition, notre confédération, se constituant contre ces méthodes, a toujours défendu et combattu pour la liberté, la liberté de pensée et de choix individuel, politique, philosophique et religieux de chaque militant. La CE fait sienne la déclaration des membres du bureau confédéral du lundi 15 octobre.

- La CE condamne la prétention de qui que ce soit, fût-il dans l'entourage immédiat du secrétaire général, ou du secrétaire général lui-même, à s'ériger, en dehors de toute instance, en juge ou directeur de cabinet pour infliger des sanctions du type « avertissement », pour organiser une valse des attributions et des fonctions, pour licencier, digne de critères en vigueur dans le management des entreprises. Et cela d'autant que cela vise en particulier d'autres membres du bureau confédéral. La CE rappelle que les membres du bureau confédéral et de la commission exécutive ont la même légitimité démocratique. Ils sont tous élus par le CCN et ont comme mandat, chacun à leur place dans le respect des instances, d'administrer la confédération. Ils sont à égalité, pairs parmi les pairs.
- La CE estime qu'aucune pression n'est acceptable, sous prétexte de difficultés financières, pour remettre en cause le fédéralisme et la capacité des UD et fédérations à agir.

La CE estime que ces agissements totalement contraires à nos valeurs fondamentales doivent être immédiatement stoppés et qu'un fonctionnement conforme à nos traditions doit être immédiatement rétabli.

C'est pourquoi la CE désigne une commission chargée d'aider et d'assister le bureau confédéral pour éradiquer ces méthodes et prendre toute décisions utiles à cet objectif. Cette commission est composée de Franck Bergamini, Gabriel Gaudy, Frédéric Homez, Yves Kottelat, Michel Le Roc'h, Hubert Raguin et Jacques Techer.

Elle siègera avec le bureau confédéral jusqu'au prochain CCN. La CE décide la convocation d'un CCN extraordinaire les 21 et 22 novembre 2018 prenant acte de la démission du Secrétaire général qui permettra à la représentation de toute l'organisation de juger, d'apprécier la mise en œuvre de ces mesures et de décider de la suite.

**Plus que jamais, résister, revendiquer, reconquérir.
Adhérez aux syndicats Force ouvrière**

Votée à l'unanimité moins 3 (trois) voix contre.

A Paris, le 17 octobre 2018

Le Président, Sébastien Busiris

9 octobre : 3 000 manifestants dans le Maine et Loire, des dizaines de milliers dans le pays : un avertissement lancé au gouvernement.

Depuis plusieurs jours les médias annonçaient que la mobilisation n'était pas là et que les cortèges seraient maigres le 9 octobre 2018, relayant d'ailleurs ce que le gouvernement annonçait lui-même. Seulement voilà des dizaines de milliers de manifestants dans tout le pays décidaient de traverser la rue ce jour-là pour démontrer qu'ils n'accepteraient pas

- de voir les 42 régimes de retraite disparaître,
- que l'assurance chômage soit une nouvelle fois mise à mal,
- que les services publics soient

privatisés et que 120 000 postes de fonctionnaires disparaissent,

- que les salaires et les retraites n'évoluent pas et qu'au contraire ils diminuent considérablement,
- que les conditions de travail partout se dégradent et que la représentation du personnel soit laminée par la mise en place des CSE.

Ainsi, dans le Maine-et-Loire, nous étions plus de 3 000 salariés, retraités, jeunes à manifester -dont 700 dans le cortège FO à Angers-. Des taux de grévistes significatifs ont été constatés

dans nombre de secteurs, et l'assemblée générale de nos syndicats a réuni ce jour-là 160 militants (la salle Pelloutier était comble) qui ont montré leur détermination à résister, revendiquer, reconquérir!

Décidément OUI, les salariés, les retraités et les chômeurs ont compris que cette journée du 9 octobre 2018 était un véritable point d'ancrage pour aller plus loin dans la nécessaire lutte à conduire contre la volonté du gouvernement d'imposer un système universel à points se substituant aux 42 régimes de retraite.



ACTUALITÉS

Assemblée générale de l'UD du 9 octobre : la salle Pelloutier comble.

La salle Pelloutier était comble ce 9 octobre, à la suite de la manifestation réussie du matin même. 160 militants FO étaient réunis, marque de la mobilisation des syndicats en cette rentrée contre la politique d'un gouvernement qui, bien que profondément affaibli, semble décidé à porter les coups les plus durs à nos conquêtes sociales.

Dans son discours introductif, Catherine Rochard est notamment revenue sur la volonté de ce gouvernement de transformer les organisations syndicales en subsidiaires de l'État : « Pour [faire passer ses réformes, le gouvernement] vise un objectif : en finir avec les organisations syndicales indépendantes en ten-

tant de les intégrer et les utiliser comme courroie de transmission de sa politique » affirme-t-elle. Puis elle poursuit : « ... Pour FO il est hors de question de se transformer en serviteurs de Sa Majesté! Nous ne sommes pas aux ordres... »

Elle a particulièrement insisté aussi sur la réforme des retraites à venir et sur la nécessité d'organiser le combat contre une réforme qui, dans le droit fil de la politique gouvernementale, vise à l'individualisation et à la destruction des droits collectifs, dont notre sécurité sociale.

Constatant que cette journée de grève et de manifestations était un succès, quoi qu'aient annoncé aussi bien le gouvernement que les médias, elle a appelé l'ensemble des militants à redoubler d'efforts pour renforcer le syndicalisme indépen-

dant, notamment dans le cadre des élections professionnelles à venir, pour organiser un véritable rapport de force et imposer la fin des politiques de destruction de nos conquêtes sociales.

À la suite de son intervention, plusieurs camarades sont intervenus :

Anthony Kerdreux, de la Mutualité Anjou Mayenne, Benjamin Delrue, du CHU, Frédéric Neau, de la Sécurité sociale, Christian Noguera, de la Santé privée, Jean-Jacques Nicolai, de l'UD, Claire Bois, de Tessa Ouest, Magali Lardeux, du SNUDI 49, Willy Duval, des Métaux, Patrice Bouyer, des Territoriaux et Jean-Jacques Péaud, du Cesame.

L'AG a adopté une résolution, reproduite ci-dessous.

Des photos de l'AG sont reproduites en page 4 de couverture.

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des syndicats de l'U.D. cgt-Force Ouvrière du Maine-et-Loire - 9 octobre 2018

160 adhérents et militants Force Ouvrière se sont réunis en assemblée générale des syndicats de l'Union départementale cgt-FO du Maine-et-Loire 9 octobre 2018.

Cette Assemblée générale se tenait à l'issue de la manifestation intersyndicale (FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL) qui a rassemblé 2 800 salariés, étudiants et lycéens (700 dans le cortège FO) contre la politique du gouvernement.

Dans un contexte de crise sans précédent où après 16 mois de mandat, le gouvernement s'apprête à un remaniement d'ampleur, l'Assemblée générale constate néanmoins que les contre-réformes de destructions de tous les droits collectifs se poursuivent et s'accroissent.

- ▶ Après la casse du Code du travail,
- ▶ le big bang de la formation professionnelle,
- ▶ le pacte ferroviaire,
- ▶ les privatisations de pans entiers de secteurs publics,
- ▶ le Plan Santé,
- ▶ la négociation sur l'assurance chômage où le gouvernement souhaiterait que les organisations syndicales lui disent comment faire 4 milliards d'économies...

les dernières conquêtes ouvrières sont dans la ligne de mire : la Sécurité sociale et les Retraites

L'AG dénonce le transfert des cotisations sociales vers la CSG remettant en cause la solidarité entre les salariés, les chômeurs et les retraités. Ce transfert est également un coup violent porté à la gestion paritaire de notre salaire différé. C'est une volonté marquée d'assujettir les syndicats et de faire d'eux de simples

organes de mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Face au séisme qui se prépare, l'Assemblée générale invite tous les adhérents à avoir la discussion dans tous les services, dans toutes les entreprises,

pour expliquer ce que sont les retraites, le régime général, l'ensemble des régimes particuliers et spéciaux, l'ensemble des régimes complémentaires, le Code des pensions civiles et militaires.

Pour organiser le combat dans l'unité la plus large, pour le retrait du projet de réforme et le maintien de tous les régimes de retraite existants.

Par ailleurs, dans ces conditions, l'Assemblée générale considère que la représentativité de FO dans la fonction publique est un enjeu majeur. C'est pourquoi elle s'engage pleinement dans la préparation des élections professionnelles qui auront lieu du 29 novembre au 6 décembre. Elle invite l'ensemble des adhérents à faire voter Force Ouvrière.

Que ce soit dans le public ou le privé, l'heure n'est pas à laisser des voix au syndicalisme d'accompagnement. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer le syndicalisme indépendant qui constitue le point d'appui essentiel pour poser les revendications et définir les moyens d'action efficaces pour gagner qui passent inéluctablement par la grève et le blocage du pays.

Pour FO, ni accompagner, ni « proposer », mais revendiquer !

Adoptée à l'unanimité

Réforme des retraites

Le gouvernement dévoile ses plans et prolonge de trois mois les concertations

Si le dossier de la contre-réforme des retraites a été rapidement lancé avec la nomination en septembre 2017 de Jean-Paul Delevoye comme haut-commissaire à la réforme des retraites, le gouvernement a finalement décidé de se « *donner du temps* ».

Initialement attendue pour mi-2018, la réforme ne sera dévoilée qu'en 2019 après les élections européennes, pour une adoption prévue dans le courant de l'année 2019.



Jean-Paul Delevoye

Quoi qu'il en dise, le gouvernement a déjà dévoilé ses plans

Jean-Paul Delevoye, dans cet intervalle, tentera de faire accroire que rien n'a été vraiment décidé. En réalité, Delevoye et le gouvernement ont déjà dit l'essentiel. Leur « réforme », ce serait un système « universel » par points, qui mettrait à bas tous les régimes existants. Le salarié achèterait des points tout au long de sa carrière (dont le prix pourra varier d'une année à l'autre). Au moment de sa retraite, son capital de points (selon un taux qui lui aussi pourra varier chaque année) serait converti en un montant de sa pension.

Une suppression de fait de l'âge légal de départ à la retraite

Première conséquence, la prise en compte pour la retraite des périodes de chômage, de maternité, de maladie, d'invalidité... ne pourra faire partie de ce système, contrairement aux

systèmes actuels fondés sur la solidarité, et serait, éventuellement, en partie prise en charge par l'impôt. Adieu la Sécu de 45 !

Et puis surtout, on ne sait pas vraiment quand on aura les moyens de prendre sa retraite. Ce serait l'individualisation totale. Car le Haut-commissaire peut bien claironner que « *l'âge actuel de 62 ans (de départ à la retraite) devrait être conservé* », en réalité, la notion même d'âge légal de départ disparaîtrait de fait.

Delevoye l'a dit lui-même il y a six mois déjà : « *Dans un système à points, la notion de durée disparaît. C'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel : "J'ai assez de points, ma retraite me paraît suffisante, donc je pars." À l'inverse, "je n'ai pas assez de points, je reste". Cela permet de respecter la liberté de choix.* »

« Liberté de choix » ? Tu parles ! L'objectif est bien de baisser les pensions et de contraindre à travailler bien au-delà de 62 ans.

Une baisse organisée des pensions de retraite

« *Dans le système actuel, on ne peut pas toucher aux pensions des fonctionnaires, par exemple. Elles s'élèvent à 75 % du dernier traitement hors prime* », explique un conseiller ministériel au journal L'Opinion. « *Or avec un système par points, c'est beaucoup plus simple. L'ajustement se fait par petites touches, notamment par la valeur attribuée chaque année au point* », explique le journal.

François Fillon, alors candidat à la présidentielle, disait encore plus crûment, en mars 2016, devant un parterre de patrons réunis par la fondation Concorde : « *Le système par points en réalité permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : baisser chaque année la valeur des points et diminuer le niveau des pensions.* »

D'ailleurs Delevoye avoue, en

Suite page 8

ACTUALITÉS

Suite de la page 7

creux que c'est son objectif. Le poids actuel est de 14 % du PIB, « 14 % est un maximum » a-t-il clamé lors de la présentation du projet de réforme. Et quel est le minimum ? 12 % comme l'Allemagne ? 11 % comme la moyenne des 27 de l'UE ? C'est ce dont rêve la Commission européenne !

Se « donner du temps » pour tenter d'associer les organisations syndicales

Le « nouveau gouvernement », nommé en pleine crise politique, cherchera à s'appuyer lourdement sur les organisations syndicales. C'est la véritable raison du report de l'annonce du projet de loi.

Richard Ferrand, le président de l'Assemblée nationale, s'est

prononcé pour « un nouveau souffle » : « *Nous allons entamer l'an II du quinquennat, qui doit être celui de la République contractuelle (...). Le président veut, et je l'accompagnerai sur ce chemin, poursuivre l'intensité des réformes et fédérer davantage.* »

Il apparaît donc que le recul de la date de présentation du projet de réforme, si l'on excepte les considérations de pure politique comme la tenue des élections européennes, est de tenter, par tous les moyens, d'associer les organisations syndicales à la mise à sac des régimes de retraite, ce que Ferrand appelle « la République contractuelle ».

La CFDT, fidèle à son habitude, a déjà répondu présent. À l'issue de la présentation du plan gouvernemental par Delevoye, Laurent Berger a déclaré : « *C'est une réunion utile qui a rappelé que la réforme est qualitative, et*

non punitive ». Rien d'étonnant à cela d'ailleurs, puisque lors de son congrès, la CFDT a voté une résolution « revendiquant » d'« aller vers un système de comptes notionnels ou à points. » Gageons que le gouvernement n'aura pas trop de mal à lui donner satisfaction !

Mais il reste que notre confédération, elle, s'est clairement positionnée contre la réforme.

La résolution du Comité Confédéral National réuni les 26 et 27 septembre dernier, adoptée à l'unanimité, est claire :

« Au regard du projet gouvernemental destructeur de nos droits à la retraite, fort de la revendication "pour le maintien de tous les régimes de retraite", FO prendra toutes les initiatives nécessaires dans l'unité la plus large pour obtenir satisfaction. »

Budget 2019 :

Jackpot : Les entreprises percevront deux fois le CICE

Le gouvernement Macron offre au capital financier un incroyable jackpot dans le projet de budget 2019. Il dépasse, et de loin, la suppression de l'impôt sur la fortune ou le plafonnement (la flat tax) de l'imposition sur les profits financiers déjà décidés l'an dernier.

L'an prochain, les patrons toucheront, en quelque sorte, deux fois le même chèque, et quel chèque ! Ils empocheront deux fois, sous deux formes différentes, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), pour un montant total de 40 milliards d'euros. Ce montant représente, à lui seul, près de la moitié du « déficit » de l'État prévu en 2019, ou encore plus de trois quarts du budget de l'Éducation nationale !

Comment est-ce possible ?

- Les patrons toucheront une dernière fois le CICE version Hollande, c'est-à-dire sous forme de crédit d'impôt sur les sociétés (calculés sur la base de leur exercice de 2018), tel que cela avait été décidé sous le gouvernement Hollande-Ayrault en 2013. Montant : 20 milliards d'euros environ.
- La même année, les patrons bénéficieront aussi du CICE version Macron, pour un même montant. Macron a en effet décidé de transformer le CICE en abaissement permanent de cotisations patronales (baisse de 6 points, dès le 1er janvier 2019, des cotisations d'assurances maladie notamment).

De l'aveu même du ministre de

l'Économie, Bruno Le Maire, cela entraînera des « *bénéfices très importants en termes de trésorerie pour les entreprises* ». Et tout ça au nom de la « lutte pour l'emploi »... On en voit déjà le résultat... uniquement sur les dividendes des actionnaires !

Ce n'est pas tout. Le taux de l'impôt sur les bénéfices va baisser, passant de 33,3 % à 31 % (Macron veut l'abaisser à 25 % d'ici à fin du quinquennat). Gain supplémentaire pour les patrons : 2,4 milliards d'euros !

Après cela, le gouvernement assume ponctionner les retraités et leur demande d'arrêter de se plaindre, fige les pensions de retraite et les minima sociaux, impose une politique salariale de stagnation des salaires

La loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) adoptée par l'Assemblée nationale

Libéralisation, dérégulation, individualisation des droits, privatisation... Une septième ordonnance !

Selon le ministre Bruno Le Maire, en charge de la loi Pacte votée par l'Assemblée nationale, « *les salariés doivent toucher le fruit de leurs efforts* ».

En réalité cette loi c'est encore plus de déréglementation en faveur des patrons, encore plus d'individualisation pour les salariés.

Évolution des seuils sociaux

Libération : « *Avec la loi Pacte, Le Maire réforme l'entreprise en laissant les salariés de côté* ». Entre autres exemples : « *les salariés d'une entreprise de moins de 50 salariés ne pourront plus bénéficier, demain, d'un règlement intérieur (jusqu'ici, il est obligatoire à partir de 20 salariés). Ceux travaillant dans une boîte ayant entre 200 et 250 salariés n'auront, eux, plus le droit à un local syndical (obligatoire aujourd'hui à partir du 201e salarié). Un nouveau grignotage, en douce, des droits de certains salariés* »

Modification des dispositifs d'intéressement

Plus important encore que la modification des seuils, cette loi prévoit de modifier les dispositifs d'intéressement et de participation.

Aujourd'hui, les salariés bénéficient de deux dispositifs, la participation obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés et l'intéressement, facultatif et versé sous conditions. Si l'entreprise n'a pas fait de bénéfices,

elle peut geler l'intéressement.

La loi Pacte vise à supprimer le forfait social sur l'intéressement, en vue, selon les dires du gouvernement, « *de doubler le nombre de salariés qui bénéficient d'un accord d'intéressement dans les TPE et les PME* ».

En réalité, la baisse du forfait social qui vise à promouvoir les dispositifs d'épargne salariale au détriment de la négociation salariale génère mécaniquement des pertes importantes de recettes pour la sécurité sociale.

En promouvant l'intéressement, le gouvernement cherche à individualiser toute augmentation de salaire, de remettre en cause la négociation annuelle sans le dire tout en exonérant le patronat de cotisations sociales. Cela lui permettrait à terme de faire un demi-milliard d'euros d'économies.

En clair, l'objectif est l'incitation au développement des primes d'épargne salariale au détriment des hausses de salaire dans le cadre des politiques de rémunération globale des entreprises.

Retraite par capitalisation

D'ailleurs, une autre mesure de ce projet de loi vise l'épargne-retraite. Le gouvernement entend engager sa contreréforme contre les 43 régimes existants sous prétexte d'harmonisation pour y substituer un régime par points individualisé. Dans le même temps il introduit dans la loi PACTE une mesure de réforme du placement retraite. Le gouvernement veut que l'épargnant conserve la même

épargne tout au long de sa vie professionnelle (« portabilité »). Il s'agirait là d'une épargne individualisée, une capitalisation individuelle.

D'un côté il prévoit d'organiser une baisse massive des pensions de retraite (voir Le Combat Social FO 49 du mois dernier), de l'autre il incite à la capitalisation individuelle !

Privatisation

Un volet de cette loi est consacré à la privatisation.

Par exemple, la loi Pacte va lever les contraintes légales qui obligent l'État à détenir la majorité des parts du groupe ADP (Aéroports de Paris), le tiers du capital ou des droits de vote d'Engie, et fige la détention publique de la Française des jeux.

Le gouvernement se prépare donc à la privatisation ainsi qu'à des cessions d'actifs dans ces trois entreprises.

Dans le cas d'ADP, le gouvernement annonce une concession privée sur une période de 70 ans pour le groupe Vinci, une contrepartie sans nul doute à Notre-Dame-des-Landes.

Cette loi n'est donc pas anodine, elle confirme la pré-tention du gouvernement Macron-Philippe de s'attaquer à toutes les garanties ouvrières pour modifier en profondeur les droits collectifs en « droits » individuels, à engager de nouveaux cadeaux pour le patronat et à organiser une nouvelle vague de privatisations pour permettre au capital financier de mieux rémunérer ses actionnaires.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Saumur : projet de fermeture d'un collège et d'inclusion de classes primaires dans un autre

Un projet, élaboré conjointement par le département et l'éducation nationale prévoit, sous prétexte d'économies, de fermer le collège Yolande d'Anjou à Saumur, de procéder à un certain nombre de regroupements et d'inclure des élèves du primaire dans un autre collège.

Ce projet a provoqué une indignation considérable parmi

les enseignants, les parents d'élèves et la population saumuroise.

Les enseignants de Yolande d'Anjou se sont déjà mis en grève. Une manifestation conséquente d'enseignants et de parents d'élèves s'est tenue à Saumur.

Le 16 octobre se tenait une réunion du Conseil Départemental

de l'Éducation Nationale¹.

Force Ouvrière s'est fait l'expression de la colère des enseignants!

1 Comité Départemental de l'Éducation Nationale. Instance tripartite qui comprend des représentants des communes, du département, des personnels et des parents d'élèves. Le préfet préside le CDEN. Cette instance traite toutes les questions éducatives d'ordre structurel (carte scolaire en particulier)

Communiqué de la FNEC FP FO 49 :

Rejet ultra majoritaire du projet Gillet élaboré en concertation avec l'Éducation Nationale et le Maire de Saumur!

16 contre au CDEN (FO- FSU – UNSA – CFDT – FCPE)... 8 POUR les restructurations proposées!

Le projet de restructuration prévoit la fermeture du collège Yolande d'Anjou qui fusionnerait avec Delessert, l'intégration de l'école élémentaire Charles Perreault au collège Pierre Mendès France, la fermeture des écoles des Récollets et de l'Arche doré qui fusionneraient pour s'implanter dans les bâtiments vides de Yolande d'Anjou. 3 écoles fermées et un collège rayé de la carte!... La saignée!

Le vœu unanime des organisations syndicales et de la FCPE a été lu.

Il indique notamment : pas de fermeture de Yolande d'Anjou, pas d'élèves du primaire dans les locaux du secondaire (ajout demandé par FO : en effet, il ne s'agit pas seulement de sauver Yolande mais aussi de s'opposer aux autres rationalisations et notamment à l'intégration d'élèves du primaire au collège Pierre Mendès France) et arrêt des subventions à l'ensei-

gnement confessionnel.

FO a rappelé mandat donné par l'AG des enseignants réunis sur PMF le 3 octobre :

- Maintien et rénovation de tous les sites.
- Pas d'élèves du primaire au collège.

Concernant la volonté de faire une « Ecole du Socle² » à Pierre Mendès France, la responsabilité des propositions en incombe au Maire de Saumur a rappelé Monsieur Gillet, Président du Conseil Départemental, qui n'est responsable « que des collègues » (donc de la fermeture de Yolande d'Anjou!) Il a indiqué que le Maire de Saumur ne pouvait pas se plaindre du fait que le Conseil Départemental rationalise puisque « c'est lui qui a commencé avec Chanzy et Kergomard » (!)

Ce qui a été possible à Angers avec le recul sur les fermetures

2 Projet gouvernemental dit de « l'école fondamentale » visant à fusionner les établissements de la maternelle à la fin du collège, ce qui suppose une pulvérisation des statuts des enseignants et la fermeture en masse des établissements

envisagées l'an passé de Lurçat et Vilar doit l'être à Saumur!

Seul le rapport de force les fera reculer!

La FNEC FP FO 49 appelle à la mobilisation massive!

La FNEC FP FO appelle ses adhérents à continuer à faire signer la pétition contre les restructurations et :

- **Tous en manifestation à partir de 16 h le 5 novembre devant la Mairie de Saumur où nous serons reçus en audience**

La FNEC FP FO s'est adressée aux autres organisations pour une organiser la bataille dans l'action commune.

La FNEC FP FO 49 a déposé un préavis de grève a été déposé à compter du 5 novembre jusqu'au 9 novembre

AG des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré le 5 novembre à 18 h après la manifestation à la Bourse du Travail de Saumur pour organiser le rapport de force.

Collectivités Ville d'Angers et Angers Loire Métropole : la fusion des CT pose question

Nos camarades du syndicat de la Ville et de l'Agglomération Angevine préparent activement les élections professionnelles du 6 décembre.

Ils se sont vus, pour ces élections, confrontés à une situation inédite à la licéité incertaine : la fusion des Comités techniques de la Ville et de l'Agglo, à laquelle seul le syndicat FO s'est opposé

Les collectivités territoriales sont dotées d'un Comité technique (CT). Cette instance consultative est composée des représentants du personnel élus et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (collège employeur).

Le CT est consulté sur de nombreux sujets, notamment ceux touchant à la carrière, aux rémunérations et à la formation des agents, à l'organisation et au fonctionnement des services, aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ; etc.

Une situation particulière s'est fait jour au sein de deux collectivités, la ville d'Angers et l'agglomération angevine (Angers Loire Métropole, « ALM »).

Ces collectivités sont distinctes, mais le maire de la ville est aussi le président d'Angers Loire Métropole, ce qui a conduit l'administration à proposer aux organisations syndicales la fusion des comités techniques de la ville et de l'agglo.

Le syndicat Force Ouvrière s'est opposé à cette fusion. Sans succès puisqu'à part FO, tous les autres syndicats l'ont acceptée. Ils ont donc accepté à la fois la diminution du nombre d'élus et l'augmentation de leur champ

d'intervention... Décision tout à fait dans la ligne des ordonnances Macron dans le privé!

Les raisons qui les ont conduits à accepter cette diminution ont seulement été motivées par des intérêts électoraux.

Hormis la CGT — déjà présente sur les deux collectivités — qui a accepté cette fusion parce qu'elle avait quelques difficultés à élaborer ses listes, les autres syndicats y ont vu l'opportunité d'être présents dans les deux collectivités, alors qu'ils n'étaient présents que sur la Ville et pas à l'agglo.

Le fait de perdre un siège de délégué ne les a absolument pas gênés du fait qu'ils augmentent mécaniquement leur audience sans avoir à démontrer leur engagement en regard des attentes des personnels...

Ce qu'il convient de savoir, c'est qu'un certain nombre d'incompatibilités liées au Code électoral et au respect des règles de non-représentativité du mandat de certains élus existent et cette fusion va les mettre en lumière :

1. Les Élus des collectivités de l'agglomération, hors Angers, ne détiendront aucun mandat électif les légitimant délibérer et prendre part au vote sur l'organi-

sation du travail et des conditions de travail des agents de la ville d'Angers, alors qu'il n'existe aucun lien entre ces agents et ces élus.

2. Certains maires et adjoints des conseils municipaux de l'agglomération travaillent au sein de la Ville d'Angers. Par cette fusion ils pourront demain être en droit de siéger au collège des employeurs. Mais en même temps salariés, ils pourront s'ils sont élus d'une organisation syndicale, siéger au CT au titre de ce mandat. En dehors du caractère schizo-phrène de la situation, comment justifieront-ils leur présence ou leur influence en regard des décisions collégiales.

Nous nous interrogeons sur la rapidité avec laquelle cette fusion a été mise en place. Rien n'obligeait la collectivité angevine à se lancer dans cette direction dès le 6 décembre prochain, le manque de recul des élus interrogés est éloquent puisque beaucoup admettent qu'ils n'avaient pas envisagé les problèmes que nous soulevons...

Jean-Jacques Mérrand, membre du bureau du syndicat Angers Loire Métropole, Ville d'Angers et CCAS



9 octobre : images de la manifestation et de l'AG de l'UD

